

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE
D'AUTORISATION POUR UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE RÉCEPTION ET
D'INJECTION DE GAZ PORTÉ À SAINT FLAVIEN**

QUALIFICATION DES ACTIFS

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 8;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 9;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 10 et 11;
 - (iv) Pièce [B-0006](#) p. 15;
 - (v) Dossier R-3867-2013, pièce [B-0006](#), p. 23.

Préambule :

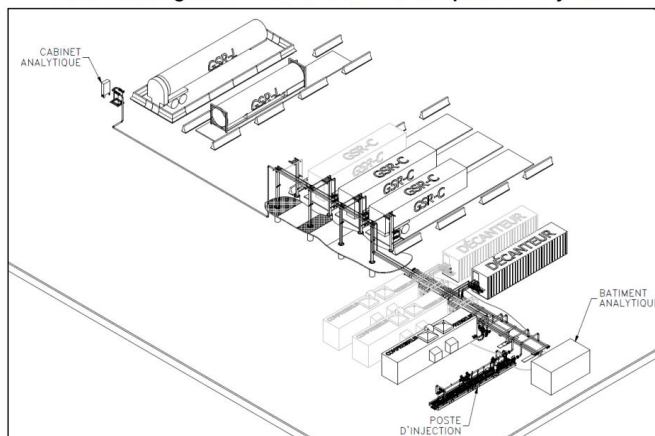
(i) « [...] Aussi, une conduite de 273 mètres devra être construite, permettant de raccorder la nouvelle station multiutilisateur au réseau de transmission d'Énergir afin d'y injecter le GSR. »
[nous soulignons]

(ii) « La Figure 1 ci-dessous présente une vue d'ensemble du Projet :



La Figure 2 illustre une vue aérienne du plan d'aménagement en 3D de la future station. Il est à noter que les équipements en gris pâle ne sont pas visés par le Projet :

Figure 2
Plan d'aménagement 3D de la station de réception et d'injection



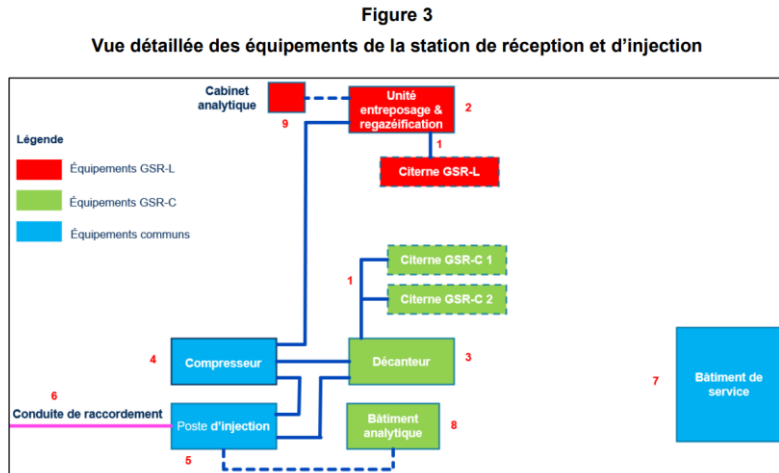
» [nous soulignons]

(iii) « Le Tableau 1 décrit chacun des équipements principaux du Projet qui seront installés dans la station multiutilisateur ainsi que leurs diverses fonctions.

Tableau 1

Équipements principaux	Fonctions
[...]	[...]
Unité de stockage et de regazéification du GSR liquéfié (2)	L'unité de stockage et de regazéification du GSR-L <u>consistera en un ou des réservoirs cryogéniques</u> afin d'y transférer le GSR-L depuis la citerne du producteur. Par la suite, un système de valve contrôlera le débit envoyé à <u>des unités de chauffage</u> afin de vaporiser le GSR-L à l'état gazeux. Le système comprendra aussi une protection contre les suppressions et les basses températures à la sortie des regazéificateurs.
[...]	[...]
Poste d'injection GSR (5)	Le poste servira à contrôler la pression, mesurer le gaz et contrôler en tout temps la qualité du GSR, et <u>sera installé avant l'injection dans le réseau</u> . Il inclura la filtration, le mesurage, le contrôle de pression et la protection du réseau contre les surpressions.
Conduite de raccordement (6)	La conduite de raccordement permettra de <u>relier les équipements de réception/injection au réseau de transmission d'Énergir</u> localisé sur le site d'Intragaz afin d'y injecter le GSR.
[...]	[...]

La Figure 3 ci-dessous illustre chacun des équipements principaux à l'intérieur de la future station de réception et d'injection.



» [nous soulignons]

(iv) « *La réalisation du Projet nécessitera l'installation de 273 mètres de conduite, qui seront exploités à une pression de 9 928 kPa pour la transmission. Les données techniques de la conduite sont présentées ci-dessous.*

Tableau 5
 Données techniques de la conduite de raccordement

Nombre de conduite(s)	1
Diamètre extérieur de conduite	168,3 mm (6 pouces)
Longueur totale de la nouvelle conduite	273 m
Matériaux	Acier
Pression maximale d'opération	9 928 kPa

» [nous soulignons]

(v) « *Les conduites de transmission sont généralement d'un diamètre plus large que les deux autres catégories et achemine le gaz à une pression comprise entre 4 400 et 9 928 kPa jusqu'au poste de livraison* » [nous soulignons]

Demandes :

1.1 Veuillez confirmer que les termes « Station de réception et d'injection de gaz porté » et « Station multiutilisateur » sont équivalentes aux fins de l'autorisation du Projet. Dans la négative, veuillez expliquer la différence.

1.2 Veuillez valider la compréhension de la Régie selon laquelle :

1.2.1. Les éléments représentés à la Figure 2, relatifs à la « Station de réception et d'injection » seront installés dans les limites du carré bleu de la Figure 1, relatif à la « Station multi-utilisateur » (référence (ii)). Veuillez élaborer.

1.2.2. La nouvelle « Conduite de raccordement » (élément n° 6 à la référence (iii)) est une conduite de transmission (références (iv) et (v)) qui assurera le lien entre le « Poste d'injection » (Figure 2 à la référence (ii) et élément n° 5 à la référence (iii)) et le poste présenté à la Figure 1 de la référence (ii) (non identifié et délimité par un carré noir). Ainsi, les fonctions du « Poste d'injection » (de la référence (iii)) incluent celle d'injecter du gaz dans la « Conduite de raccordement ». Veuillez élaborer.

1.2.3. Le GSR acheminé au site d'Intragaz, par la « Conduite de raccordement », sera injecté au réseau de transmission d'Énergir par le biais du poste délimité par un carré noir à la Figure 1 de la référence (ii) (poste existant). Veuillez élaborer.

1.2.4. Le poste délimité par un carré noir à la Figure 1 de la référence (ii) est un « poste de livraison » (référence (v)). Veuillez élaborer.

1.3 En tenant compte de vos réponses à la question précédente, veuillez :

1.3.1. Préciser les éléments du Tableau 1 de la référence (iii) qui seront réellement « installés dans la station multiutilisateur ». Le cas échéant, veuillez apporter les modifications nécessaires au texte introduisant ce tableau.

1.3.2. Valider que bien que le titre de la Figure 1 se lise comme « Plan d'aménagement de la station de réception et d'injection » (référence (ii)), on doit comprendre qu'il s'agit d'une vue du Projet dans son ensemble.

1.3.3. Décrire les éléments du poste délimité par un carré noir à la Figure 1 de la référence (ii) et leur fonction. Veuillez préciser si des coûts en lien avec ces éléments sont prévus au Projet et le cas échéant, fournir ces coûts.

1.4 Veuillez expliquer et présenter, à l'aide d'un schéma, la façon dont la « Conduite de raccordement » rejoindra le réseau de transmission d'Énergir (références (i) à (iii)).

1.5 Veuillez identifier à la Figure 2 (référence (ii)), les éléments suivants (référence (iii)) :

- Quais de déchargement du GSR-C et du GSR-L;
- Unité de stockage et de regazéification du GSR liquéfié (réservoirs cryogéniques et unités de chauffage);

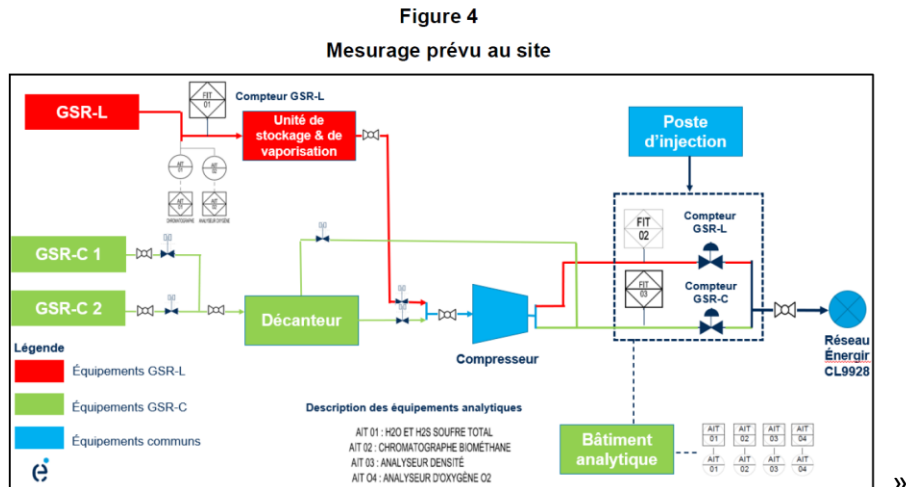
- Bâtiment de service.

- 1.6 Veuillez préciser combien de réservoirs cryogéniques et d'unités de chauffage ont été considérés dans les coûts du Projet (référence (iii)).
- 1.7 Veuillez préciser si le tracé envisagé pour la « Conduite de raccordement » est celui présenté à la Figure 1 de la référence (ii). Sinon, veuillez déposer un schéma présentant le tracé envisagé.
- 1.8 Veuillez valider la compréhension de la Régie à l'effet que le quai de déchargement du GSR-C et le décanteur peuvent, respectivement, accueillir et décharger un maximum de deux camions en même temps. Veuillez élaborer.

2. Références : Pièce [B-0006](#), p. 13.

Préambule :

« La Figure 4 ci-dessous illustre le parcours du GSR une fois livré à la station.



Demandes :

- 2.1 Veuillez valider la compréhension de la Régie selon laquelle :
- 2.1.1. Énergir ne prévoit pas de stockage pour le GSR-C livré au nouveau site. Le cas échéant, veuillez expliquer ce choix pour le Projet.

- 2.1.2. Le GSR injecté au réseau sera celui mesuré par le Compteur GSR-C (provenant du décanteur ou du compresseur) ou par le Compteur GSR-L (provenant du compresseur), ce qui implique que le GSR-C et le GSR-L pourront être facturés de façon distincte aux producteurs. Veuillez élaborer.
- 2.2 Veuillez préciser si Énergir prévoit instaurer et utiliser un mécanisme visant à empêcher que du GSR-L d'un camion-citerne en déchargement qui s'avère, selon les analyses en temps réel, d'une mauvaise qualité, se rende aux réservoirs cryogéniques de stockage où il pourrait se mélanger avec du GSR-L provenant d'autres lots.
- 2.2.1. Advenant qu'un tel mécanisme ne soit pas prévu, veuillez expliquer comment ce gaz de mauvaise qualité serait disposé. Notamment, veuillez préciser si ce gaz pourrait être injecté au réseau.

- 3. Référence :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 3 et 8;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 15;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), Tableau 1, p. 10;
 - (iv) Dossier R-3732-2010, décision [D-2011-108](#), p. 8 et 11;
 - (v) Dossier R-3732-2010, pièce [B-0006](#), p. 58;
 - (vi) Dossier R-3732-2010, pièce [B-0006](#), p. 11 à 13;
 - (vii) Dossier R-3732-2010, pièce [B-0006](#), p. 14.

Préambule :

(i) « Énergir, s.e.c. (Énergir) souhaite réaliser un projet d'investissement visant l'injection de gaz de source renouvelable (GSR) par des producteurs situés loin de son réseau. Plus particulièrement, le projet consiste en la construction d'une station multiutilisateur de réception et d'injection de gaz porté pour le GSR-comprimé (GSR-C) et le GSR-liquéfié (GSR-L) dans le réseau de transmission d'Énergir situé à Saint-Flavien, à proximité du site d'entreposage d'Intragaz, s.e.c. (Intragaz) (le Projet).

[...]

Cette station de réception et d'injection de GSR implique la construction de plusieurs composantes et l'installation de divers équipements connexes qui permettront aux producteurs de décharger le GSR transporté par camions et à Énergir, notamment, de le mesurer, le vaporiser, le compresser et l'injecter. » [nous soulignons]

(ii) « La réalisation du Projet nécessitera l'installation de 273 mètres de conduite, qui seront exploités à une pression de 9 928 kPa pour la transmission. [...] » [nous soulignons]

(iii) Énergir décrit, au Tableau 1, chacun des équipements principaux du Projet qui seront installés dans la station multiutilisateur ainsi que leurs diverses fonctions.

(iv) « [14] Il ressort de la Loi et plus particulièrement du texte des articles 1, 31 (1) et 63 que le transport de gaz naturel destiné à être livré par canalisation à un consommateur québécois situé dans le territoire exclusif de distribution de Gaz Métro (le territoire) relève de la juridiction de la Régie. Ainsi, la Régie est d'avis qu'il est clair que, dans la mesure où Gaz Métro construit des conduites comme prolongement de son réseau de distribution afin de transporter du gaz naturel destiné à être livré par canalisation aux consommateurs québécois situés dans son territoire, le service de réception ainsi que les actifs nécessaires à ce service sont réglementés. [...] »

[...]

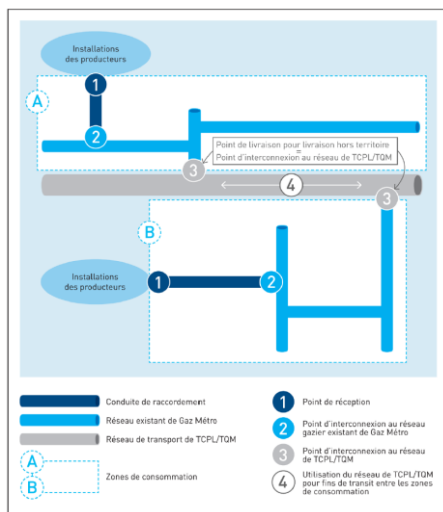
[24] La Régie considère que le réseau de collecte, incluant les installations de traitement du gaz pour le rendre conforme aux normes de qualité du réseau de Gaz Métro, n'est pas utilisé pour

transporter du gaz naturel destiné à la consommation, ce gaz n'étant pas prêt à la consommation. Ainsi, la Régie considère que le transport de gaz dans le réseau de collecte n'est pas réglementé. Conséquemment, en prenant pour convention que les puits de production sont en amont du réseau de Gaz Métro, les points d'injection et de réception devront toujours se situer en aval du réseau de collecte. » [nous soulignons]

(v) « Gaz Métro a donc développé un modèle de raccordement des installations des producteurs à son réseau existant ainsi qu'une structure tarifaire applicable à un nouveau tarif de réception. [...] »

Cette méthodologie sera appliquée lors du dépôt d'un projet d'investissement pour établir les taux aux points de réception et aux points de livraison en territoire. » [nous soulignons]

(vi) « L'illustration 1 permet de visualiser le modèle basique d'un raccordement d'installations de producteurs au réseau de Gaz Métro. [...] »



[...]

Le lieu physique où les installations des producteurs rejoignent les nouvelles conduites de raccordement en vue de l'acheminement du gaz naturel au réseau gazier existant est appelé « point de réception » (point 1 dans l'illustration). Gaz Métro exigera une pression minimale d'opération ainsi que des normes de qualité de gaz naturel avant que celui puisse être injecté dans le réseau gazier existant. Habituellement, le point d'injection devrait correspondre au point de réception puisque le point d'injection est le lieu physique où le gaz naturel doit avoir été traité afin de respecter les normes de qualité pour fins d'acheminement dans le réseau de Gaz Métro ou dans le réseau de transport TCPL/TQM. [...]

[...] Un poste de mesurage sera installé au point de réception dans le but de quantifier le volume de gaz naturel provenant des puits et un chromatographe sera installé au point de réception ou au point d'injection (lorsque différent du point de réception) afin de vérifier la qualité du gaz injecté. Les producteurs seraient responsables de la pression et de la qualité du gaz naturel fourni et en assumerait alors les coûts.

Le lieu physique où les nouvelles conduites de raccordement rejoindront le réseau gazier existant de Gaz Métro est appelé « point d'interconnexion au réseau Gaz Métro » (point 2 dans l'illustration). [...] » [nous soulignons]

(vii) « 2.2.1 Coûts de catégorie A – Coûts de distribution reliés aux investissements des conduites de raccordement

[...] les coûts de ces nouvelles conduites devront être récupérés via le tarif de réception. De plus, si de nouveaux investissements sur le réseau de distribution existant (i.e. en aval du point d'interconnexion) étaient requis pour les seuls besoins des producteurs, les coûts liés à ces investissements seraient également à la charge des producteurs.

Les investissements liés à la construction des diverses conduites de raccordement pour fins de réception de gaz naturel incluront notamment :

- les coûts d'acquisition de terrains, de servitudes et de matériaux divers;
- les postes de mesurage;
- les conduites et leurs coûts d'installation;
- la compression au point d'interconnexion; et
- les installations connexes telles que la vanne de contrôle de débit et le chromatographe pour le suivi de la qualité du gaz naturel. » [nous soulignons]

Demandes

3.1 À la référence (i), Énergir explique qu'elle souhaite obtenir l'autorisation de réaliser un investissement qui consiste à construire une station multiutilisateur de réception et d'injection de gaz porté pour le gaz de source renouvelable comprimé et le gaz de source renouvelable liquéfié.

Considérant les particularités du Projet (références (ii) et (iii), notamment les fonctions décrites au Tableau 1 de la référence (iii) et les références (iv) à (vii), ainsi que les informations déposées en réponses aux questions 1 et 2, veuillez :

- 3.1.1. Adapter le modèle de raccordement des références (v) à (vii), à chacune des deux situations possibles dans le cadre du Projet, soit qu'un ou des producteurs de GSR livrent par camion, à la station multiutilisateur de réception et d'injection, du gaz :
- Comprimé (GSR-C); et

- Liquéfié (GSR-L).

3.1.2. Compléter le tableau suivant, en tenant notamment compte de votre réponse à la sous-question précédente et des décisions antérieures de la Régie.

Actifs	Justifications sur la nature réglementée des actifs	Coût de l'actif (k\$)
Relatifs au GSR porté comprimé		
Quai de déchargement		
Décanteur		
Bâtiment analytique		
<i>Bâtiment</i>		
<i>Équipements de mesure de la qualité du GSR-C</i>		
Relatifs au GSR porté liquéfié		
Quai de déchargement		
<i>Débitmètre</i>		
Cabinet analytique chauffé		
<i>Équipements de mesure de la qualité du GSR-L</i>		
Unité de stockage et de vaporisation		
<i>Réservoirs cryogéniques</i>		
<i>Unité de chauffage</i>		
Relatifs au GSR porté comprimé ou liquéfié		
Compresseur (GSR-C ou GSR-L)		
Poste d'injection		
<i>Équipements de filtrage (GSR-C ou GSR-L)</i>		
<i>Équipements de contrôle de la pression et de mesure du volume du GSR-C injecté</i>		
<i>Équipements de contrôle de la pression et de mesure du volume du GSR-L regazéifié à injecter</i>		
Bâtiment de service		
<i>Bâtiment</i>		
<i>Alimentation électrique, télémetrie et compresseurs d'air</i>		
<i>Transformateur et génératrice d'urgence (en périphérie du bâtiment de service)</i>		
Conduite de raccordement (GSR-C ou GSR-L)		

3.2 Veuillez valider la compréhension de la Régie à l'effet qu'aucun investissement sur le réseau de transport d'Énergir, en aval du point d'interconnexion n'est requis pour les seuls besoins des producteurs (référence (vii)). Veuillez élaborer.

CONTRATS ET CAPACITÉ DE LA STATION MULTIUTILISATEUR

4. **Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 13;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 14;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 23;
 - (iv) Pièce [B-0012](#), p. 11.

Préambule :

(i) « Comme Énergir est en discussion avec d'autres promoteurs qui démontrent de l'intérêt pour des projets de production de GSR en gaz porté, la conception du Projet a été réalisée pour faciliter l'ajout d'équipements additionnels lui permettant d'accroître la capacité d'injection de la station multiutilisateur ».

(ii) « Les Tableaux 2, 3 et 4 présentent les détails de ces projets. Des contrats de service de réception pour l'injection du GSR produit par les trois projets dans le réseau d'Énergir ont été signés. Cela étant dit, Énergir est très confiante qu'elle sera en mesure de signer d'autres contrats de service de réception à court ou moyen terme en considérant l'intérêt manifeste démontré par d'autres promoteurs de projet.

Tableau 2

Type de projet	Biométhanisation – résidus agricoles
Échéancier	Mise en service prévue pour fin 2025
État d'avancement	Ingénierie détaillée et demande de permis en cours
Emplacement	Site de BioÉnertek à Sainte-Sophie-de-Lévrard
Volume de GSR	- Capacité de production annuelle d'environ 2,2 Mm ³ - GSR transporté sous forme comprimée (GSR-C)
Promoteur	BioÉnertek

Tableau 3

Type de projet	Biométhanisation – résidus municipaux et valorisation de biogaz issus du site d'enfouissement
Échéancier	Mise en service prévue au courant de l'année 2025
État d'avancement	- Installations de production de biogaz en service - Ingénierie et achats des équipements en cours pour le projet de remise en service des installations de purification et de liquéfaction
Emplacement	Installations de la SÉMER à Cacouna
Volume de GSR	- Capacité de production annuelle maximale de 3,6 Mm ³ - GSR transporté sous forme liquide (GSR-L)
Promoteur	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER) de la région de Rivière-du-Loup

Tableau 4

Type de projet	Valorisation de biogaz issus du site d'enfouissement
Échéancier	Mise en service prévue début 2026
État d'avancement	Ingénierie détaillée en cours
Emplacement	Lieu d'enfouissement technique de Neuville
Volume de GSR	Capacité de production annuelle maximale de 2,6 Mm ³
Promoteur	Carbonaxion

(iii) « Il est important de noter que chaque producteur est actuellement parti à un contrat de service de réception qui les engage à rembourser le coût de la construction des actifs d'injection par le tarif D_R. Des démarches sont toutefois en cours afin d'adapter ces ententes à la réalité technique et opérationnelle du Projet ». [nous soulignons]

(iv) « Le présent projet concerne le raccordement au réseau de distribution d'Énergir s.e.c., par l'aménagement à Saint-Flavien d'une station d'injection au réseau gazier de type « multiproducteurs », afin de permettre la réception de gaz naturel renouvelable (GNR) porté en provenance de plusieurs sites de production et l'injection au réseau gazier (ci- après appelé la « Station »).

Le GNR reçu à la Station pourra être livré par camions en provenance de différents sites de production.

La quantité de GNR qui pourrait être injectée lorsque la Station fonctionnera à pleine capacité est estimée à plus de 14 Mm³ par année de GNR ». [nous soulignons]

Demandes :

- 4.1 Veuillez élaborer sur l'état d'avancement des discussions avec les promoteurs auxquels réfère le Distributeur à la référence (i).
- 4.2 La Régie note que la capacité totale mentionnée à la référence (iv) de 14 Mm³ par année est supérieure aux besoins totaux de 8,4 Mm³ présentés dans les Tableaux 2 à 4 de la référence (ii). La Régie comprend que cet écart a pour but de combler les besoins éventuels des promoteurs mentionnés à la référence (i).
 - 4.2.1. Veuillez confirmer la compréhension de la Régie. Dans la négative, veuillez élaborer.
 - 4.2.2. Le cas échéant, veuillez préciser les coûts découlant de cette capacité additionnelle. Veuillez également préciser la méthode de récupération de ces coûts associés à cette capacité additionnelle envisagée par Énergir.
- 4.3 Veuillez élaborer sur les démarches pour adapter les ententes signées avec les producteurs de GSR à la réalité technique et opérationnel du Projet, tel que mentionné à la référence (iii).
 - 4.3.1. Veuillez déposer les ententes et les contrats mentionnés aux références (ii) et (iii).

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET AUTRES SCÉNARIOS CONSIDÉRÉS

5. Références :
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 16;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 17;
 - (iii) Pièce [B-0009](#), p. 11;
 - (iv) Pièce [B-0011](#), p. 1 et 2;
 - (v) Pièce [B-0012](#), p. 2.

Préambule :

(i) « L'ingénierie civile, mécanique, électrique et les bâtiments seront conçus conformément à ce qui suit :

[...]

- les normes internes d'Hydro-Québec.

3.3 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Afin de confirmer les méthodes de construction, une campagne géotechnique comprenant des sondages géotechniques a été mise sur pied le long du tracé où la conduite sera installée. Aussi, des sondages additionnels seront réalisés lors des travaux préparatoires sur la zone où la future station proposée sera construite.

Bien que les conditions géotechniques demeurent toujours un risque de construction, Énergir a confiance de pouvoir réaliser les travaux selon l'estimation des coûts. Ces informations serviront également aux entrepreneurs soumissionnaires pour déterminer les méthodes de construction lors de la réalisation des travaux. » [nous soulignons]

(ii) « Avant d'adopter l'approche préconisée par le Projet, soit la construction d'une station multiutilisateur de réception et d'injection, deux autres scénarios ont été analysés avec les producteurs visés. Pour le projet de production de GSR de Carbonaxion situé à Neuville, le scénario impliquant un raccordement par conduite au réseau gazier a été étudié. Toutefois, cette option a été écartée compte tenu de la complexité des travaux nécessitant, entre autres, un forage sous la rivière Jacques-Cartier et, conséquemment, des coûts estimés beaucoup trop élevés. Quant au projet de la SÉMER à Rivière-du-Loup, comme l'emplacement de son futur site se trouve très loin du réseau gazier, un raccordement par conduite était irréaliste. C'est pourquoi le scénario de livraison de GSR-L à l'usine LSR a été envisagé, mais des enjeux techniques sont venus écarter cette possibilité.

D'autres emplacements ont également été analysés pour accueillir la station multiutilisateur avant de sélectionner le site se trouvant à proximité des installations d'Intragaz à Saint-Flavien ». [nous soulignons]

(iii) « Énergir a réalisé une étude de faisabilité pour le raccordement du projet de production de GNR dont les principaux résultats sont les suivants :

- le réseau de gaz se trouve à une distance trop éloignée de la future installation de biométhanisation pour permettre une injection directe du GNR dans le réseau à partir d'une extension de réseau (canalisation);
- la solution de gaz porté est l'option la plus avantageuse;
- cette solution permettrait de valoriser la totalité du GNR produit par le site ». [nous soulignons]

(iv) « ATTENDU QUE, en raison de la construction de cette station à Saint-Flavien, le projet de construction d'infrastructure, de conduites de raccordement et de mise en gaz du réseau de distribution de gaz naturel par Énergir, s.e.c. vers le site de production de gaz naturel renouvelable de Carbonaxion Bioénergies inc. situé à Neuville ne se réalisera pas et qu'il y a lieu que la subvention versée pour la réalisation de ce projet soit utilisée par Énergir, s.e.c. aux fins de la construction de la station à Saint-Flavien ».

(v) « ATTENDU QUE, à l'automne 2023, Carbonaxion Bioénergies inc. a avisé le MINISTRE et le BÉNÉFICIAIRE, après avoir effectué une étude de faisabilité, qu'elle souhaite livrer sa production de GNR sous forme liquéfiée en utilisant une station de réception et d'injection de GNR »;

Demandes :

- 5.1 Veuillez indiquer si la puce de la référence (i) aurait dû se lire « *les normes internes d'Énergir* ». Veuillez expliquer.
- 5.2 Veuillez présenter sommairement les résultats de l'étude et préciser la plage des profondeurs envisagées pour la construction de la conduite.
- 5.3 Veuillez expliquer pourquoi la référence (iv) indique que le projet de Carbonaxion Bioénergie à Neuville ne pourra se réaliser en raison de la construction de la station multiutilisateur à Saint-Flavien alors que la référence (ii) mentionne plutôt la complexité des travaux.
- 5.4 Veuillez préciser si le projet de Carbonaxion Bioénergie à Neuville ne pourra se réaliser en raison de la construction de la station multiutilisateur à Saint-Flavien (référence (iv)) ou en raison de la complexité des travaux (référence (ii)). Veuillez élaborer.

AUTRES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES

6. **Référence :** Pièce [B-0006](#), p. 24 et 25.

Préambule :

Énergir présente la liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois ainsi que le calendrier des grandes étapes du Projets.

Demande :

6.1 La référence présente les autorisations requises à la réalisation du Projet. Outre l'autorisation de la Régie, veuillez indiquer si toutes ces autres autorisations ont été obtenues.

ZONE DE CONSOMMATION

7. **Références :**
- (i) Dossier R-4220-2023, Décision [D-2023-056](#), tableau 2 p. 12;
 - (ii) Dossier R-4220-2023, Décision [D-2023-056](#), p. 13.

Préambule :

(i)

TABLEAU 2
CAPACITÉS DES PROJETS INJECTANT DANS LA ZONE DE CONSOMMATION VISÉE

Projets injectant dans la zone de consommation « Estrie »	Capacité (10 ³ m ³ /jour)
Saint-Hyacinthe	64
Coop Agri-Énergie Warwick	13
CTBM	16
Waga	10
Capacité totale des quatre projets	103
Capacité d'absorption de la zone en été ¹	1 204

Source : Pièce [B-0014](#), réponse 2.1.

(ii) « [36] Pour les prochaines demandes d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR, la Régie demande à Énergir de fournir un tableau présentant les données les plus récentes pour les projets injectant dans la zone de consommation concernée, similaire au tableau 2 de la présente décision ».

Demandes :

- 7.1 Veuillez indiquer dans quelle(s) zone(s) de consommation le GSR injecté à la station prévue au présent Projet sera livré.
- 7.2 Veuillez fournir l'information demandée à la référence (ii), en vous référant au Tableau 2 de la référence (i).

MONTANT DES SUBVENTIONS ET INTÉRÊTS CUMULÉS

- 8. Référence :**
- (i) Pièce B-0007, Tableau 6, p. 20, déposée sous pli confidentiel;
 - (ii) Pièce B-0013, p. 14, déposée sous pli confidentiel.

Préambule :

- (i) Énergir présente l'estimation des coûts du Projet, ainsi que les contributions du gouvernement et des producteurs, au 30 avril 2024.
- (ii) Énergir présente l'estimation des coûts du Projet, ainsi que les contributions du gouvernement et des producteurs, au 31 janvier 2024.

Demandes :

- 8.1 Veuillez confirmer que l'écart entre le montant de la contribution du gouvernement à la référence (i) et celui de la référence (ii) représente les intérêts cumulés entre le 31 janvier et le 30 avril. Dans la négative, veuillez expliquer cet écart et élaborer.
- 8.2 Veuillez confirmer que l'écart entre les montants à être récupérés auprès des producteurs par le biais du tarif de réception entre les références (i) et (ii), peut s'expliquer également par les intérêts cumulés de la subvention. Veuillez élaborer. Dans la négative, veuillez expliquer.